



INSTITUT de FORMATION  
du SPORT CATALAN

# BPJEPS ACTIVITÉS DE LA FORME

## MENTION COURS COLLECTIFS



### PRÉ-REQUIS POUR ENTRER EN FORMATION

Sportif polyvalent et bon animateur, disponible et motivé,  
Âgé de 18 ans minimum,  
Certificat médical de moins de 3 mois de non contre-indications aux pratiques sportives,  
Pas de diplôme scolaire requis,  
Être titulaire du PSC1 « préventions et secours civiques de niveau 1 »,



Avoir identifié une structure d'alternance et une solution de financement,

Valider les Tests d'Exigences Préalables et les tests de sélection de l'organisme de formation.

### SÉLECTIONS

L'entrée en formation est conditionnée par la réussite :

✔ aux Tests d'Exigences Préalables (TEP) :

- Épreuve n° 1 : test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.

- Épreuve n° 2 : le(la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique de 60 minutes au total.

Le stagiaire sera donc évalué sur sa capacité à : reproduire des éléments techniques simples, ajuster sa prestation en fonction d'indications verbales ou gestuelles, mémoriser un enchaînement simple.

**L'échec à ces épreuves est éliminatoire.**

✔ aux Tests de sélection propres à l'organisme de formation :

- Écrit sous forme de questions relatives au métier d'animateur sportif.

- Entretien oral portant sur le projet et les motivations.

- Épreuve de création personnelle visant à évaluer la capacité à créer puis à reproduire des enchaînements chorégraphiés.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Grâce à l'expertise et l'efficacité reconnue de son équipe pédagogique (intervention de professionnels de l'entraînement, de la préparation physique et du coaching personnel), la formation transmet au stagiaire l'ensemble des connaissances et compétences nécessaires à l'encadrement en toute sécurité :

- des activités des cours collectifs, avec ou sans musique.
- des activités cardio-vasculaires à partir de techniques telles que LIA, STEP, aérobic... .
- des activités de renforcement et d'étirement musculaires.

### COMPÉTENCES ACQUISES A L'ISSUE DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme.
- Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « cours collectifs ».



USAP Formation - Institut de Formation du Sport Catalan

13, place de Lentilla - 66000 Perpignan - 04 68 61 84 70 - sport@usap.fr - www.usapformation.fr

Association de Loi 1901 - SIRET n° 449 842 012 00014 - N° de déclaration d'activité : 91 66 01158 66

### DATES CLÉS

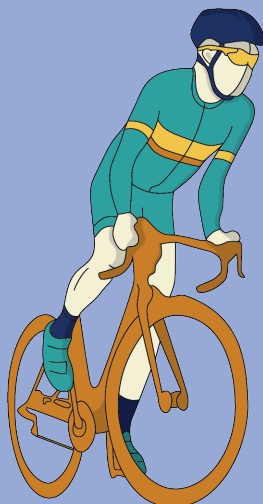


DATE LIMITE DE DÉPÔT DE  
DOSSIER D'INSCRIPTION :  
10 SEPTEMBRE 2021

DATE DES TESTS D'EXIGENCES  
PRÉALABLES (TEP) ET DES  
TESTS DE SÉLECTION :  
23 SEPTEMBRE 2021

DATE DE DÉBUT DE LA  
PROCHAINE SESSION :  
11 OCTOBRE 2021

DATE DE FIN DE LA  
PROCHAINE SESSION :  
30 SEPTEMBRE 2022



### CONTACT



FRANCOIS THERESIN

COORDINATEUR

DE FORMATION

06 89 89 49 85

BP.COURSCOLLECTIFS@USAP.FR



WWW.USAPFORMATION.FR



CFA  
Sport Animation  
Occitanie



Qualiopi  
processus certifié





INSTITUT de FORMATION  
du SPORT CATALAN



# BPJEPS ACTIVITES DE LA FORME

## MENTION COURS COLLECTIFS



### CONTENUS DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

La formation au BPJEPS Activités de la forme « cours collectifs » comporte 4 Unités capitalisables (UC) qui font l'objet d'une évaluation.

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme.
- UC4 : Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option «Cours collectifs».



### DURÉE, LIEUX D'ENSEIGNEMENT, ORGANISATION, CAPACITÉ D'ACCUEIL

La formation BPJEPS Cours Collectifs dure 12 mois.

Elle se déroule au Stade Aimé Giral de Perpignan. Les cours ont lieu de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Le rythme d'alternance est précisé dans le ruban pédagogique. 20 places sont disponibles chaque année.



### POURSUITES D'ÉTUDES POSSIBLES ET ÉQUIVALENCES

Au sein de l'Institut de Formation du Sport Catalan, chaque stagiaire a la possibilité de construire un parcours complet de formation, en fonction de ses aspirations.

Le BPJEPS Activités de la forme vous offre la possibilité selon le choix de la mention de postuler suite à son obtention aux postes suivants : professeur de fitness, conseiller sportif spécialisé dans l'animation de cours collectifs, éducateur sportif, responsable d'animation...

Il est également possible de poursuivre sur un DEJEPS, qui en est une continuité logique, et permet d'obtenir un diplôme de niveau 3 (bac+2) et d'aspirer à des postes d'encadrement.



### MODALITÉS DE FINANCEMENTS

- Formation par alternance (apprentissage/contrat de professionnalisation).
- Eligibilité aux dispositifs de la formation professionnelle continue.
- Financement individuel.

Pour plus de renseignements, nous contacter.



### ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

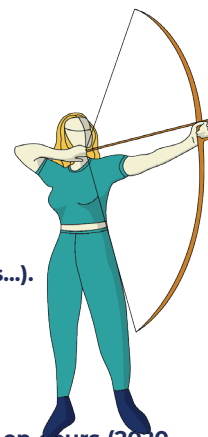
Notre référent handicap se tient à votre disposition pour toute question relative à :

- L'intégration de l'une de nos formations (étude du besoin, aménagements...).
- L'accessibilité de nos différents lieux de formation.



### LES CHIFFRES DE LA FORMATION

- Taux de réussite moyen (2 dernières sessions) : 90% (2019-2020) / session en cours (2020-2021)
- Taux d'échec et abandons : 10% (2019-2020) / session en cours (2020-2021)
- Taux de satisfaction moyen de la formation : 90 %
- Effectif moyen de la formation : 16



### CONTACT

FRANCOIS THERESIN  
COORDINATEUR  
DE FORMATION  
06 89 89 49 85  
BP.COURSCOLLECTIFS@USAP.FR



WWW.USAPFORMATION.FR



USAP Formation - Institut de Formation du Sport Catalan

13, place de Lentilla - 66000 Perpignan - 04 68 61 84 70 - sport@usap.fr - www.usapformation.fr

Association de Loi 1901 - SIRET n° 449 842 012 00014 - N° de déclaration d'activité : 91 66 01158 66